

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 19/06/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre.

Étaient absents: MAUGRION Sophie

Avait donné pouvoir: COSTES-ROBLES Christelle à BAHUT Cécile, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, BUSCATO Thierry à MARTINS Emmanuel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 25
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DELIBERATION N°2024-86 - TARIF DU SEJOUR BASE DE LOISIRS SAINT-NICOLAS LA GRAVE DU POINT ACCUEIL JEUNES ETE 2024

M. GUERRERO, rapporteur, explique au Conseil qu'afin de permettre l'encaissement des participations des familles au séjour Été 2024 organisé par le Point Accueil Jeunes, il est nécessaire de fixer les tarifs suivants pour le séjour qui se déroulera du 22 au 26 juillet 2024 à la base de loisirs du Tarn et Garonne de Saint-Nicolas la Grave (82) pour 12 jeunes et 2 adultes.

Les activités proposées sont :

- Stand up Paddle
- Canoë
- Bouée tractée

L'hébergement se fera à la base de loisirs du Tarn et Garonne en pension complète à Saint-Nicolas de Grave:

Quotient Familial CAF	Tarif du séjour
Moins de 599	200€
De 600 à 999	220€
De 1000 à 1699	240€
Plus de 1700	260€

Cette tarification au quotient familial est effectuée à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales afin de permettre l'accès à ce mini séjour à un maximum de jeunes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE

FIXE le tarif de base du mini séjour été du Point Accueil Jeunes selon la grille présentée

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Victor DENOUVION

Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Publié le :  10 JUL. 2024

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20240625-DELIB202484-DE
Reçu le 09/07/2024

